

Délibération 9/2022

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/03/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 09/03/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/03/2022 et convoquée par lettre du 23/02/2022.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 22 MARS 2022

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Bureau du courrier

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 et affectation des résultats

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, étant rapporteur, Monsieur Denis BERTAND Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

- 1) Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2021 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	123 183,22 €	0,00 €	254 273,58 €	0,00 €	377 456,80 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	88 152,88 €	136 034,85 €	89 187,68 €	138 104,45 €
Total	1 034,80 €	125 252,82 €	88 152,88 €	390 308,43 €	89 187,68 €	515 561,25 €
Résultat de clôture	0,00 €	124 218,02 €	0,00 €	302 155,55 €	0,00 €	426 373,57 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	124 218,02 €	0,00 €	302 155,55 €	0,00 €	426 373,57 €
Résultat définitif	0,00 €	124 218,02 €	0,00 €	302 155,55 €	0,00 €	426 373,57 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2021 :

302 155,55 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

124 218,02 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 MARS 2022**

Bureau du courrier

A Mende, le **10 MARS 2022**
 Le Président du Syndicat Mixte
 Autoroute Numérique A75
 Denis BERTRAND

